

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1. DISPOSITIONS GENERALES

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres conditions. Le simple fait de contracter avec nous entraîne renonciation express de la part du client à se prévaloir des ses propres conditions d'achats.

2. DEVIS ET PLANS

Les devis sont établis sans frais pour l'acheteur, sauf cas spéciaux. Les devis, dessins, calculs, plans, maquettes et descriptifs, restent notre propriété exclusive. Leur communication à d'autres entreprises ou tiers est interdite et passible de dommages et intérêts. Ils doivent nous être rendus s'ils ne sont pas suivis de commande.

3. PRIX

Les prix s'entendent nets et sans escompte. Les prix indiqués sur nos offres sont valables 30 jours, et révisibles suivant les formules d'actualisation et de révision conformes aux normes en vigueur. Toute modification du taux ou du régime des taxes applicables à nos travaux est répercutée de plein droit.

4. PAIEMENT

La fabrication et la pose de nos produits exigent, après un diagnostic de l'existant, un relevé ainsi qu'une prise de cotes rendant nécessaire la visite préalable d'un technicien mètreur chez le client. D'autre part, nos marchandises sont réalisées exclusivement à la commande, d'une façon spécifique et sur mesure, elles n'ont donc aucune valeur marchande sorties du contexte correspondant à la commande. Elle ne peuvent en aucun cas être assimilées à des produits standards fabriqués en série. C'est pourquoi la perception d'un acompte est impérative avant tout lancement en fabrication dans les usines de nos partenaires.

Le paiement s'entend comme suit:

- a) 40 % à la commande
- b) Le solde:
 - à la mise en place en cas de fourniture et pose
 - à la livraison en cas de fourniture seule

Le règlement se fait par chèque bancaire à réception de facture

5. RESERVE DE PROPRIETE

Nonobstant les articles 551 et 552 du code civil, le vendeur demeure propriétaire des marchandises objet du contrat jusqu'à leur paiement intégral. Il est néanmoins expressément précisé que le client sera responsable des marchandises déposées entre ses mains dès leur remise matérielle. Le transfert de possession entraînant le transfert des risques.

6. LIVRAISONS

Fournitures et pose: les délais ne courent qu'à partir de la réception de l'ordre d'exécution des travaux et de l'approbation des plans.

Nous nous trouvons dégagés de tout engagement relatif aux délais de livraison dans le cas:

- de modification à la commande ou au programme des travaux
- de retard des autres corps d'état.
- de force majeure ou d'évènement tels que: guerre, grève de notre entreprise ou de l'un de nos fournisseurs, épidémie, arrêt de transports, incendie, inondation, etc...

Les réclamations relatives à la conformité des matériaux ou produits devront être faites par lettre recommandée dans les 24 heures, à compter du jour de la réception des marchandises.

7. RESILIATION DU CONTRAT

Le non respect de l'une quelconque des obligations de l'acheteur nous autorise à résilier automatiquement, en totalité ou en partie, le contrat de vente, sans mise en demeure préalable, à reprendre le matériel déjà livré, à demander des dommages et intérêts, en réparation du préjudice subi, et à conserver, à ce titre, au minimum les sommes déjà versées, ou en l'absence d'acompte versé, à facturer à titre d'indemnité au minimum 10% de la valeur de la commande non livrée. Ceci est également applicable en cas de résiliation totale ou partielle de la commande décidée unilatéralement par l'acheteur.

8. GARANTIE

Nos ouvrages sont garantis conformément aux dispositions légales. Notamment notre garantie sur les menuiseries est de 10 ans. Elle est couverte par un contrat d'assurance spécifique.

Sont exclus de la garantie les défauts:

- à un mauvais entretien ou à un abus d'usage de la part de tout utilisateur,
 - à l'usure normale des organes remplaçables.
- Et (en cas de fournitures seules):
- à un stockage défectueux,
 - à une manipulation incorrecte,
 - à une pose non conforme aux règles de l'art.

9. CONDITIONS DE POSE

Dans le cas de la fourniture seule, nous ne pouvons en aucun cas être tenus responsables de la pose de nos ouvrages.

Dans le cas de la fourniture et pose, nous sommes responsables de la pose de nos ouvrages, dans la mesure où celle-ci peut être effectuée suivant les Normes et DTU en vigueur.

« Indemnité pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement d'un montant minimum de 40 euros. Pénalité de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Escompte : aucun si paiement anticipé »



HABITAT
de **LUMIERES**
Fenêtres, portes et volets